

Aux membres de l'AMIG et aux
médecins internes et chefs de
cliniques des Hôpitaux Universitaires
de Genève

15 novembre 2017

Chers membres, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de l'Association des Médecins d'Institutions de Genève (AMIG) et à l'apéritif qui suivra le

Jeudi 30 novembre 2017 à 19h00 à l'auditoire du bâtiment Julliard (BDL2), aux HUG.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Election des scrutateurs
2. Approbation :
 - a) de l'ordre du jour
 - b) du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01.12.2016
 - c) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13.12.2016
 - d) du rapport d'activités du Comité
3. Comptes :
 - a) présentation des comptes et lecture du rapport des vérificateurs des comptes
 - b) décharge du Comité
 - c) approbation des comptes
4. Elections :
 - a) de la Présidence
 - b) des membres du Comité
 - c) des vérificateurs des comptes
5. Gestion de l'année à venir :
 - a) fixation des cotisations annuelles des membres
 - b) approbation du budget
 - c) présentation des objectifs pour l'année
6. Divers.

En me réjouissant de vous voir nombreux,

Christophe Fehlmann
Président

Annexe : PV des AG 2016

Assemblée générale de l'AMIG du 1er décembre 2016

HUG, salle Opéra

Début : 19h14

Fin : 20h12

Ordre du jour :

1. *Election des scrutateurs*
2. Approbation :
 - a) *de l'ordre du jour*
 - b) *du procès-verbal de la dernière assemblée générale*
 - c) *du rapport d'activités du Comité*
3. Comptes :
 - a) *présentation des comptes et lecture du rapport des vérificateurs des comptes*
 - b) *décharge du Comité*
 - c) *approbation des comptes*
4. Modification des statuts
5. Elections :
 - a) *de la Présidence*
 - b) *des membres du Comité*
 - c) *des vérificateurs des comptes*
6. Gestion de l'année à venir :
 - a) *fixation des cotisations annuelles des membres*
 - b) *approbation du budget*
7. *Divers.*

01. Election des scrutateurs

Monsieur Simon Regard accepte de fonctionner comme scrutateur.

02. Approbation

a) de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité (16 oui et 1 abstention).

b) du procès verbal de l'AG du 23 novembre 2015

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité (17 oui).

c) du rapport d'activités du Comité

Le Comité s'est réuni à 12 reprises dans l'année et ses membres ont participé à un total de 50 séances hors comité.

Le Comité a fonctionné avec 4 dicastères :

1. Formation post-graduée

Ce groupe de travail s'occupe des plans de formation et des plans de carrières.

2. Conditions de travail / défense des membres

Ce groupe est chargé de réfléchir sur la CCT (formaliser le cadre de travail), les rémunérations pour le travail de nuit et des week-ends, il participe aux commissions paritaires ainsi qu'au groupe de travail de l'OCIRT (chargé de définir les grands axes de non respect du temps de travail). Via notre avocat, nous avons pu apporter notre soutien juridique à 15 membres.

3. Communication

Nous avons organisé en 2016 deux soirées afin de donner à l'AMIG une plus grande visibilité. Nous allons également développer le concept de communication.

4. Politique

Nous avons participé à la récolte de signatures pour l'initiative sur le secret médical en collaboration avec l'AMG.

Au vote :

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité (17 oui).

03. Comptes 2015-2016 et rapport des vérificateurs des comptesa) Bilan et comptes du 01.11.2015 au 31.10.2016**Compte d'exploitation du 01.11.2015 au 31.10.2016**

Produits		Charges	
Cotisations membres	70'904.90	Charges personnel	
Produits financiers	2'5163.65	Avocat	21'513.05
		Secrétaire	2'952.00
		Charges financières	1'614.92
		Charges administratives	12'947.00
		Impôts	1'669.80
		Charges informatiques	203.90
		Communication	220.50
		Evénement particulier	2'376.00
		Charges des titres	6'128.80
		Bénéfice d'exercice	23'792.58
Total	73'418.55	Total	73'418.55

A relever :

- une diminution des frais de fonctionnement du Comité.
- le projet communication n'étant pas encore abouti, le budget n'a pas encore été entamé, idem pour le budget marketing et celui du chef de projet.

Bilan au 31.10.2016

Actifs		Passifs	
Liquidités		Fonds étrangers	
Banque UBS c/courant	119'791.86	Passifs transitoires	
Banque UBS c/épargne	47'148.34	Charges à payer	12'819.60
Fonds de placement		Fonds propres	
Titres	411'587.00	Capital	565'707.60
Total	578'527.20	Total	578'527.20

Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs aux comptes Hervé Spechbach et Thomas Agoritsas ont contrôlé les comptes. Ils recommandent de les approuver et proposent de donner décharge au Comité.

b) **Décharges du comité**

Composition du comité sortant :

- **Président:** Christophe Fehlmann (médecine interne générale),
- **Membres:** Stéphanie Alzuphar (Gynécologie-obstétrique),
Yan Beauverd (Hématologie),
Christopher Chung (médecine interne générale)
Marie-Josée Daly (médecine de premier recours),
Sylvain De Lucia (maladies infectieuses),
Alexandre Dubra (médecine interne générale)
Aurore Fehlmann (Gynécologie-obstétrique),
Anne-Laure Germond-Goncerut (Anesthésie),
Michel Hofmann (médecine légale)
Sandra Marras (Gynécologie-obstétrique),
Natacha Premand (psychiatrie),
Tatiana Roiron (Médecine Informatique),
Aurélié Séguin (médecine interne générale)
Nicolas Villard (radiologie)

Au vote :

Décharge est donnée au comité sortant pour son activité durant l'année écoulée et ce à l'unanimité (8 oui et 9 abstentions des membres du Comité).

c) **Approbation des comptes 2015**

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité (8 oui et 9 abstentions du Comité).

04. Modification des statuts

Ce soir nous souhaitons modifier nos statuts, d'une part pour les rafraîchir et d'autre part pour les mettre en conformité avec les nouveaux statuts de l'ASMAC. Malheureusement, le quorum des 40 membres nécessaire pour les modifier n'ayant pas été atteints, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée prochainement afin de procéder à ces modifications.

Voici les principales modifications souhaitées :

Art. 2 Buts

- b. *Pour atteindre ces buts, l'AMIG peut en particulier :*
- i. *conclure des accords, notamment des conventions collectives de travail ;*
 - ii. *adhérer à d'autres associations qui ont des buts identiques ou analogues ;*
 - iii. *lancer des initiatives populaires ou des référendums ou participer à des comités d'initiative ou référendaires ;*
 - iv. *mener des procédures judiciaires.*

Nous souhaitons ancrer dans les statuts l'aspect politique de notre association (iii) ainsi que l'aspect aide juridique (iv).

Art. 4 Membre actif

- a. *Peuvent être membres actifs :*
- i. *Les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de médecine humaine suisse ou équivalent et qui exercent, en tant que médecin interne, chef de clinique ou avec une fonction équivalente, une activité dans le domaine de la santé publique ;*
 - ii. *Les étudiants en médecine qui sont membres de l'AEMG (Association des Etudiants en Médecine de Genève).*

Actuellement l'AMIG compte env. 1000 membres. Pourtant 1440 internes se trouvent aux HUG et seulement 250 sont membres de l'AMIG. Par conséquent, il nous semble important que la majorité de nos membres ne soient pas des personnes « sympathisantes » mais bien des membres actifs directement concernées par nos actions.

Art. 9 L'Assemblée Générale

- a. *L'Assemblée Générale peut valablement délibérer lorsque 30 membres actifs au moins sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une Assemblée Générale ordinaire, le Comité Exécutif convoque une nouvelle Assemblée Générale ordinaire dans un délai d'un mois au maximum ; cette nouvelle Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres actifs présents.*

Actuellement il n'existe pas de quorum pour que l'Assemblée Générale puisse délibérer, exception faite pour la modification des statuts (minimum 40 membres). Or il semble important au Comité d'avoir une certaine légitimité. De plus pour avoir du crédit lors de nos négociations, il est primordial d'être vraiment représentatif de notre base.

Art. 10 Le Comité Exécutif (CE)

- f. *Le Comité Exécutif tient la comptabilité de l'Association et gère sa fortune avec soin et diligence. Des dépenses non budgétées ne peuvent être engagées par le Comité Exécutif si elles excèdent 10% de la fortune de l'Association ou la somme de CHF 25'000.-.*

Le point financier n'apparaît pas dans les statuts actuels. Cette clarification donne d'une part une certaine autonomie au Comité en cas d'événement imprévu et d'autre part offre une protection suffisante pour la gestion de notre fortune.

05. Élections**a) Élection du président**

Notre président actuel Christophe Fehlmann se représente au poste de président, poste qui l'intéresse pour un certain temps encore. En effet cela prend du temps d'apprendre à connaître les personnes avec lesquelles on négocie, il est donc bien d'avoir de la continuité dans la présidence, qui demande il est vrai un certain investissement.

Au vote :

A l'unanimité (19 oui), Monsieur Christophe Fehlmann (Cité-Génération) est élu à la présidence de l'AMIG, avec applaudissements.

b) Election des membres du Comité

Sandra Marras, Aurélie Séguin et Nicolas Villard quittent le comité de l'AMIG, ainsi que Tatiana Roiron après plusieurs années de bons et loyaux services.

Se représentent:

Stéphanie Alzuphar-Sauty	(gynécologie-obstétrique)
Yan Beauverd	(hématologie)
Marie-Josée Daly	(médecine de premier recours)
Sylvain De Lucia	(maladies infectieuses)
Aurore Fehlmann	(gynécologie-obstétrique)
Anne-Laure Germond-Goncerut	(anesthésie)
Natacha Premand	(psychiatrie)
Christopher Chung	(médecine interne générale)
Alexandre Dubra	(médecine interne générale)
Michel Hofmann	(médecine légale)

Nouveaux membres:

Léonard Mossaz	(cardiologie)
Sylvain Berney	(médecine interne générale) qui s'est proposé in extrémis, juste avant la fin de l'AG.

Composition du nouveau comité :

- **Président:** Christophe Fehlmann (Cité-Génération),
- **Membres:** Stéphanie Alzuphar (gynécologie-obstétrique),
Yan Beauverd (hématologie),
Christopher Chung (médecine interne générale)
Marie-Josée Daly (anesthésie),
Sylvain De Lucia (maladies infectieuses),
Alexandre Dubra (médecine interne générale)
Aurore Fehlmann (gynécologie-obstétrique),
Anne-Laure Germond-Goncerut (anesthésie),
Michel Hofmann (médecine légale)
Natacha Premand (psychiatrie),
Léonard Mossaz (cardiologie)
Sylvain Berney (médecine interne générale)

Au vote :

Le nouveau comité est élu à l'unanimité (12 oui et 8 abstentions du Comité).
Bravo et merci pour leur futur investissement !
A relever qu'il n'y a personne de chirurgie, ce qui est dommage.

c) Élection des vérificateurs des comptes

Hervé Spechbach et Thomas Agoritsas ayant été élus en 2015 pour un mandat de 2 ans, celui-ci est donc toujours en vigueur pour le prochain exercice. Lors de l'assemblée générale 2017 il s'agira par contre d'élire 2 nouveaux vérificateurs.

06 Gestion de l'année à venir

a) Fixation des cotisations annuelles des membres

Les cotisations 2016 étaient de Sfr 70.- plus Sfr 130.- pour la cotisation de l'ASMAC, soit un total annuel de Sfr 200.-.
Le Comité propose de maintenir la cotisation, soit Sfr 70.- par membre.

Au vote :

Les cotisations restent inchangées à l'unanimité (17 oui et 3 abstentions).

b) Budget 2017

	Budget 2017	Comptes 2016 au 31.10.2016	Budget 2016	Comptes 2015 au 31.10.2015	Budget 2015
RECETTES	65'000.00	70'904.90	62'000.00	62'324.15	60'000.00
Cotisations membres	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)	(à 70 frs)
Produits financiers	2'000.00	2'513.65	2'000.00	2'017.50	
Produits des titres					
Total Recettes	67'000.00	73'418.55	64'000.00	64'341.65	60'000.00
DEPENSES					
Avocats	25'000.00	21'513.05	25'000.00	9'957.60	15'000.00
Secrétaire	4'000.00	2'952.00	4'000.00	1'380.00	2'000.00
Fonctionnement	23'500.00	12'947.00	27'500.00	15'876.35	34'500.00
<i>Frais repas Comité</i>	<i>3'000.00</i>	<i>2'490.00</i>	<i>4'000.00</i>	<i>2'047.30</i>	
<i>Frais AG</i>	<i>2'000.00</i>	<i>1'157.00</i>	<i>2'500.00</i>	<i>66.50</i>	
<i>Frais de représentation</i>	<i>500.00</i>	<i>0.00</i>	<i>500.00</i>	<i>156.40</i>	
<i>Cadeaux</i>	<i>500.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1'000.00</i>	<i>133.85</i>	
<i>frais administratifs</i>	<i>500.00</i>	<i>345.00</i>	<i>500.00</i>	<i>39.20</i>	
<i>indemnité comité comm</i>	<i>12'000.00</i>	<i>8'955.00</i>	<i>14'000.00</i>	<i>12'350.00</i>	
<i>Journée de travail</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1'083.10</i>	
<i>Fête de l'AMIG</i>	<i>5'000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>5'000.00</i>		
Charges financières	1'700.00	1'614.92	1'500.00	1'243.81	1'500.00
Impôts	1'700.00	1'669.80	1'500.00	1'417.10	1'500.00
Communication	5'000.00	220.50	5'000.00	0.00	5'000.00
Evénement particulier	2'500.00	2'376.00	0.00	1'324.10	
Frais informatiques	500.00	203.90	1'000.00	209.00	500.00
Mobilier/Informatique	500.00	0.00	2'000.00		
Marketing	5'000.00	0.00	5'000.00	673.20	
Charges des titres	0.00	6'128.80	0.00	6'791.85	
Chef-fe- s de projet	4'000.00	0.00	4'000.00		
Total dépenses	70'900.00	49'625.97	76'500.00	38'873.01	60'000.00
Bénéfice/perte	-3'900.00	23'792.58	-12'500.00	25'468.64	0.00

Discussion et explications du budget 2017

- Nous espérons pouvoir organiser une grande fête de l'AMIG en 2017.
- Il est important d'augmenter la visibilité de l'AMIG et d'asseoir notre représentativité, par conséquent les postes communication et marketing ont été généreusement dotés.
- Vu notre fortune, nous pouvons nous permettre d'avoir un budget déficitaire.

Décision et vote

Le budget accepté tel que présenté à l'unanimité (19 oui, 1 abstention).

07. Divers

Programme 2017

Le président nous présente les grands axes de l'AMIG pour l'année prochaine :

1. Formation post-graduée
 - Finalisation du projet des plans de formation.
 - Amélioration des processus d'évaluation.Pour informations :
 - *L'AEMG a développé un forum axé sur le médical, intitulé « médecine et avenir ».
 - *L'ASMAC a édité un fascicule sur les formations et leur fonctionnement en Suisse.Pour les plans de carrière, il est important tant de fixer les objectifs que d'établir les moyens mis à disposition pour chaque service.
2. Conditions de travail / défense des membres
 - Avancer dans le projet d'établir une CCT.
Celle-ci crée un cadre légal applicable à tous les internes du canton de Genève.
Si on arrive à aller de l'avant avec une CCT, un sondage sera effectué auprès de nos membres, afin de donner plus de poids à nos futures négociations.
Actuellement nous n'avons pas de CCT, mais on souhaite en avoir une, notamment pour mieux définir les congés maternités, ajouter les procédures de licenciements, innover par exemple sur les temps partiels.
 - Renforcer la procédure en cas de licenciement.
3. Communication
 - Finaliser le concept communication.
 - Augmenter notre visibilité.
4. Politique
 - Suivre l'actualité de près.

Remerciements

Le président remercie l'ensemble du comité pour sa participation très active cette année.

Il remercie la secrétaire, Nathalie Pozzi, pour son efficacité.

Il apporte également ses remerciements à notre avocat, Me Bruchez, qui nous aide énormément sur tous les points légaux.

Tatiana Roiron quitte le comité de l'AMIG après des années de bons et loyaux services, elle était le pilier de l'AMIG et connaissait toutes nos archives. Elle a eu la chance de participer à une assemblée générale de l'AMIG dans un auditoire Marcel Jenny rempli ! Elle nous quitte suite à son départ des HUG. Elle est chaudement remerciée pour son investissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est clôturée à 20h12 et est suivie par le tirage au sort de l'iPad.

Un apéritif est offert aux personnes présentes.

Nombres de membres présents : 20

Membres excusés : 2 (Hervé Spechbach et Thomas Agoritsas)

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fehlmann

Nathalie Pozzi

Décembre 2016

Assemblée générale extraordinaire de l'AMIG du 13 décembre 2016

HUG, salle colloques Chirurgie

Début : 19h08

Fin : 19h22

Ordre du jour :

1. Election complémentaire au Comité
 2. Modification des statuts
-

01. Élection complémentaire au Comité

a) Election des membres du Comité

Suite à notre assemblée générale du 1^{er} décembre 2016, Sophie Hügli a souhaité devenir membre du Comité. Elle est notamment intéressée dans la défense des membres et dans la politique genevoise.

Au vote :

A l'unanimité (6 oui), Madame Sophie Hügli (médecine interne) est élue comme membre du Comité de l'AMIG.

Composition du nouveau comité :

- **Président:** Christophe Fehlmann (Cité-Génération),
- **Membres:** Stéphanie Alzuphar (gynécologie-obstétrique),
Yan Beauverd (hématologie),
Christopher Chung (médecine interne générale)
Marie-Josée Daly (anesthésie),
Sylvain De Lucia (maladies infectieuses),
Alexandre Dubra (médecine interne générale)
Aurore Fehlmann (gynécologie-obstétrique),
Anne-Laure Germond-Goncerut (anesthésie),
Michel Hofmann (médecine légale)
Natacha Premand (psychiatrie),
Léonard Mossaz (cardiologie)
Sylvain Berney (médecine interne SMPR)
Sophie Hügli (médecine interne)

02. Modification des statuts

Lors de notre assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2016, le quorum des 40 membres nécessaire pour modifier les statuts n'a pas été atteint. C'est pourquoi l'assemblée générale extraordinaire de ce soir a été convoquée et peut statuer indépendamment du nombre de personnes présentes (article 9 des statuts en vigueur).

Nouvel article 9 L'Assemblée Générale

f. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer lorsque 30 membres actifs au moins sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une Assemblée Générale ordinaire, le Comité Exécutif convoque une nouvelle Assemblée Générale ordinaire dans un délai d'un mois au maximum ; cette nouvelle Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres actifs présents.

Un quorum de 30 membres signifie que chacun des membres du Comité doit réussir à convaincre 3 membres externes à assister à notre Assemblée Générale.

L'idée est que le Comité ait une certaine pression et soit impliquée, donc motivée, dans la recherche d'une certaine légitimité, tout au moins dans le nombre.

On est sensé être représentatif de tout un corps ; si on n'arrive pas à le faire, il faut se remettre en question.

Il est clair que si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale ne peut pas avoir lieu et donc on serait forcé de faire à chaque fois une Assemblée Générale extraordinaire. Ce système peut également être dangereux, car le Comité pourrait être tenté de ne volontairement pas faire de publicité pour son assemblée générale et en profiter ainsi pour faire passer en assemblée générale tous les points, y compris le budget, que le Comité souhaiterait.

Après discussion, décision est prise d'approuver un quorum de 30 membres actifs.

Nouvel article 10 Le Comité Exécutif (CE)

e. Le Comité Exécutif gère les affaires de l'Association et la représente en conformité des présents statuts. La signature collective à deux est exigée pour engager l'Association

Les personnes du Comité ayant la signature collective ont la possibilité de la déléguer à une personne de leur choix, par exemple à la secrétaire-comptable.

Au vote, les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité par 7 oui.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée à 20h12.

Nombres de membres présents : 7, ainsi que Me Bruchez
Membres excusés : 4

Le Président

La Secrétaire

Christophe Fehlmann

Nathalie Pozzi

Décembre 2016